Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 78 (1933)

Heft: 3

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

INFORMATIONS

Fondation Général Herzog. — Diminution des effectifs de notre armée. — L'introduction du nouveau mousqueton. — Comment on désarme en Russie soviétique.

Fondation Général Herzog.

(Communication.)

La commission chargée par le Conseil fédéral d'administrer cette fondation rappelle que les intérêts de ce capital sont destinés à encourager les travaux volontaires du corps des officiers d'artillerie, dans le cas où les crédits mis à la disposition du Département militaire fédéral ne permettraient pas à celui-ci de subventionner les dits travaux.

Les sommes disponibles seront affectées, en premier lieu :

- a) à des subsides, au titre de frais de voyage, pour la visite d'armées étrangères, de manœuvres, d'établissements militaires, etc.;
- b) à des travaux de concours destinés à résoudre des questions techniques concernant l'artillerie :

En second lieu:

- c) à l'acquisition, pour la collection de l'artillerie, d'objets qu'on ne pourrait acquérir sans cet appui ;
- d) à secourir des membres invalides du corps d'instruction de l'artillerie.

L'utilisation de ces fonds est donc spécialement recommandée aux officiers d'artillerie pour des travaux répondant aux buts indiqués ci-dessus. La commission est également prête à prendre en considération toute autre recherche ou publication propre à contribuer au développement de l'artillerie, pour autant que cela soit compatible avec le but déterminé par l'acte de fondation.

Les travaux et demandes doivent être adressés au président de la commission : M. le colonel d'artillerie W. Luder, Soleure.

Diminution des effectifs de notre armée.

La diminution des naissances enregistrées pendant les années de guerre et d'après-guerre ne tardera pas à exercer sa répercussion sur les effectifs de l'armée. En effet, cette année seront instruites les recrues de la classe d'âge 1914, c'est-à-dire celles de la dernière année où le total des naissances masculines a dépassé les 40 000. Pour la période 1920-1930, ce chiffre est descendu à 35 850. Il faut donc s'attendre, à partir de 1935, à une diminution nouvelle du contingent annuel des recrues, et par conséquent à une diminution correspondante des effectifs de l'armée.

La loi sur l'ordonnance de la troupe table, pour le maintien des effectifs, sur un contingent annuel de recrues exercées de 22 500 hommes. Les armes spéciales nécessitant une dotation de plus en plus forte, aussi bien en hommes qu'en matériels, c'est donc dans l'infanterie que la diminution des effectifs se fera sentir le plus fortement. Il sera nécessaire de tenir compte de ce facteur lorsqu'on examinera l'ensemble d'une réorganisation de l'armée. La question se posera sans doute de savoir si cette diminution des effectifs ne devra pas être compensée par une amélioration et une augmentation des matériels dont notre armée est dotée.

La diminution des effectifs est l'une des raisons qui ont provoqué la réorganisation prochaine de notre armée, actuellement étudiée par le Service de l'état-major général. Il est certain qu'elle s'exprimera par une diminution du nombre de nos bataillons d'infanterie et par une nouvelle structure de nos grandes unités.

L'introduction du nouveau mousqueton.

Nous apprenons que le Département militaire fédéral a déposé sur le bureau du Conseil fédéral un projet d'ordonnance comportant la remise à la *landwehr* du nouveau mousqueton. Pour le moment, il n'y aurait donc plus que le landsturm qui conserverait le fusil ancien modèle, une fois l'introduction du mousqueton réalisée.

Comment on désarme en Russie soviétique.

Nos lecteurs savent que les discours turbulents prononcés par les grands pontifes de la Russie soviétique ne nous intéressent pas. Nous nous contentons d'éprouver pour ce malheureux pays et pour ceux qui sont les victimes de cet étrange régime, la commisération sincère qu'on porte à tous ceux qui souffrent.

En revanche, nous nous payons de temps en temps le luxe de relever les majestueuses contradictions qui existent entre les protestations de pacifisme intégral émises par les délégués russes à Genève et la réalité des armements croissants que les douces républiques soviétiques entreprennent à la barbe des pacifistes irréductibles de la Conférence du désarmement.

Donnons la parole à M. Vorochiloff, commissaire de la guerre (ce terme a dû être emprunté à l'armée du Salut!) en U. R. S. S. Voici ce que, à l'occasion de l'assemblée plénière communiste de janvier, à Moscou, ledit M. Vorochiloff, parlant de l'armée rouge, a déclaré:

« La tâche essentielle de la première période quinquennale dans le domaine de la défense nationale résidait, dit-il, dans le réarmement technique de l'armée rouge allant de pair avec le développement de l'industrie. Comme résultat de notre travail sur ce champ d'activité, nous avons maintenant notre propre modèle de mitrailleuse étant en tous points comparable aux modèles étrangers, ceci tant pour les mitrailleuses d'infanterie que pour l'aviation et les tanks... Nous avons créé de puissants cadres de spécialistes, de maîtres armuriers, de techniciens, de jeunes ingénieurs qui continuent à faire des recherches. Nous avons maintenant un fusil automatique, des modèles de pistolet-mitrailleur, pistolet automatique, etc... Nous avons modernisé notre vieille artillerie de sorte qu'elle ne cède en rien, au point de vue de sa puissance, aux artilleries européennes. Nous avons créé de nouveaux systèmes d'artillerie lourde. Nous ayons, dans toutes les subdivisions, des canons antitanks, des canons d'accompagnement d'infanterie pouvant lutter contre les nids de mitrailleuses de l'ennemi. A la suite de grands efforts, nous avons créé la fabrication, dans le pays, de tanks répondant à toutes les exigences modernes. Nous avons également fait des progrès dans la construction d'avions, mais nous n'avons pas encore atteint le degré de perfectionnement de la technique moderne dans ce domaine. Nous sommes encore en retard pour la construction des moteurs. »

Ce discours a été reproduit dans les *Izvestia* du 25 janvier 1933. Dans le même temps, à Genève, le camarade Litvinoff, délégué de l'« Union des Républiques soviétistes socialistes », affirmait, dans le mémorandum présenté à la Conférence du désarmement, qu'en raison de l'immense accroissement des armements et du militarisme qui pèse, d'une manière générale, lourdement sur les peuples du monde entier et abaisse le niveau de leur culture et de leur bien-être matériel, il recommandait l'adoption d'un nouveau.... projet de convention.

On n'est pas encore au clair sur l'issue probable des débats de Genève. Mais ce qu'on peut prévoir avec la certitude de ne pas se tromper est que, le ridicule ne tuant pas, tous les délégués sortiront indemnes de la Conférence, à la condition toutefois qu'elle prenne fin un jour...